

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 120 (1975)
Heft: 10

Artikel: Renforcer la défense antichars
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Renforcer la défense antichars

par le capitaine EMG Dominique Brunner

LE PROGRAMME D'ARMEMENT 1975

Le nouveau programme d'armement permettra un renforcement considérable de notre défense antichars au niveau tactique supérieur. L'acquisition de 110 chars suisses du modèle 68 amélioré que le Conseil fédéral propose aux chambres apparaît judicieuse du point de vue militaire. Elle aura pour conséquence un accroissement considérable de la force de combat de nos divisions d'infanterie.

Le Conseil fédéral soumet aux chambres cette année un programme d'armement qui prévoit des dépenses de l'ordre de 508 millions de francs. Cette somme ne sera bien entendu pas dépensée en une fois ou en l'espace d'une année. Il s'agit de donner à l'exécutif l'autorisation d'acquérir des armes et équipements bien définis pour la somme précitée. Le rythme auquel ces acquisitions se dérouleront ne dépend pas seulement des possibilités des producteurs et des divers services de l'administration chargés d'introduire ces matériels dans l'armée: il faut aussi que les budgets du DMF votés chaque année par le parlement comprennent les crédits nécessaires à la réalisation des mesures d'armement décidées auparavant. On voit donc qu'en fait le parlement décide par deux fois de la réalisation d'améliorations en matière d'armement: une première fois lorsqu'il donne son assentiment à un programme d'armement particulier, une deuxième lorsqu'il se prononce sur le budget.

LES BESOINS PRINCIPAUX

Le programme d'armement 1975 s'insère — tout comme ses prédécesseurs, notamment le programme d'armement de l'année dernière — dans la planification de la modernisation de l'armée — planification à long, moyen et court terme. Cette planification est essentiellement déterminée par trois facteurs: nos objectifs stratégiques — foncièrement défensifs et pacifiques, comme on le sait —, l'évolution présente et future de la menace (potentielle) et les moyens financiers mis à la disposition du département militaire.

Pour l'avenir prévisible, il s'agit avant tout de combler des lacunes ou d'améliorer nos moyens dans deux domaines: Défense aérienne et défense antichars. Pourquoi? Parce que l'on compte en Europe, entre la mer du Nord et les alpes, plus de 4000 avions de combat immédiatement disponibles — 1710 appareils à vocation tactique dans le camp de l'OTAN, 2810 dans celui du Pacte de Varsovie — et que des centaines d'avions modernes américains et russes pourraient à brève échéance venir renforcer ces effectifs. En matière d'aviation tactique, Russes et Américains, de même certains alliés des Etats-Unis, entreprennent des efforts considérables pour améliorer tant la puissance de feu que la capacité de pénétration des avions, en les dotant d'équipements électroniques avancés — devant permettre de brouiller les radars adverses et de se soustraire aux mesures de l'adversaire visant le même but — et en les équipant d'engins air-sol, mais aussi air-air extrêmement précis. Contrairement à ce que suggéraient certaines conclusions tirées hâtivement de la guerre du Kippour, l'avion demeure un moyen de combat décisif. Cela doit nous inciter à acquérir de nouveaux avions — ce qui sera sans doute bientôt proposé aux chambres —, et, d'autre part, à améliorer l'équipement radar de notre DCA (le projet Skyguard), enfin à acheter des moyens mobiles pour la protection anti-aérienne des formations blindées.

Le rôle proprement décisif de la défense antichars saute aux yeux. Il découle tant de l'objectif défensif de nos préparatifs sur le plan militaire que de la présence de 22 380 chars de combat en République fédérale allemande et en Belgique et Hollande d'une part, en Pologne, RDA et Tchécoslovaquie d'autre part. Là nous devrions procéder à des améliorations à divers niveaux: à celui de l'unité d'infanterie — par l'introduction d'une nouvelle munition pour le tube roquette —, à celui du bataillon — par l'acquisition de fusées antichars filoguidées du genre Dragon — et à celui du régiment d'infanterie par l'acquisition de nouveaux chars afin de pouvoir subordonner aux régiments d'infanterie un certain nombre de chars, destinés à renforcer le dispositif antichars.

110 NOUVEAUX CHARS SUISSES

Le nouveau programme d'armement répond à un des besoins généraux que nous avons évoqués. Il permettra un renforcement considérable de

notre défense antichars au niveau tactique supérieur. En effet, des 508 millions demandés par le Conseil fédéral, 447 sont prévus pour l'acquisition de 110 chars de combat du modèle suisse amélioré « char 68 », de munitions, pièces de rechange et équipements accessoires. S'ajoutant aux 50 chars du même modèle commandés l'année dernière, ce programme porterait notre effectif de chars de combat modernes de 620 chars présentement disponibles — 320 chars suisses des modèles chars 61 et chars 68 et 300 Centurions d'origine anglaise — à 780. Il deviendrait ainsi possible d'introduire dans chaque division frontière — il y en a trois — un bataillon de blindés et d'avoir dans chaque division de campagne — également trois — un deuxième bataillon de chars. Les trois divisions mécanisées conserveraient leurs deux régiments blindés ainsi que leur bataillon de chars indépendant à moins que l'on n'incorpore ces trois bataillons de chars indépendants aux divisions frontières, ce qui les mettrait à pied d'égalité avec les divisions de campagne. Ainsi les divisions d'infanterie destinées à être engagées en dehors du secteur alpin — les trois divisions frontières et trois divisions de campagne — disposeraient d'un élément de riposte à l'échelon divisionnaire et d'une formation de chars appelée à renforcer les régiments d'infanterie. On atteindrait ce résultat en transformant les compagnies de chars légers AMX 13 des six bataillons exploration mécanisés existants en compagnies de chars de combat. C'est cette réorganisation qui exige l'achat de 110 chars de combat — outre les 50 chars commandés en 1974.

Quel modèle choisir? Un débat s'est élevé dans l'armée à ce sujet, dont nombre de membres du parlement se sont fait l'écho l'année dernière. Des représentants de la troupe ont, depuis la mise en service du char suisse 68, adressé plusieurs reproches à ce véhicule de combat. Certaines de ces critiques étaient justifiées, d'autres l'étaient moins, et certains autres reproches ne l'étaient pas du tout. L'origine profonde d'un certain malaise au sujet du char 68 doit être vue dans le fait que celui-ci ne présentait pas, lorsqu'on le livra à l'armée, les avantages par rapport à son prédécesseur, le char 61, que d'aucuns avaient escomptés, et que le groupement de l'armement donne l'impression de ne pas se soucier des critiques de la troupe. Heureusement, en 1973 le chef du DMF prit lui-même l'affaire en main et réunit — enfin — autour de la même table tous les intéressés, c'est-à-dire les représentants de la troupe et du service de l'état-major général, les représentants du groupe-

ment de l'armement et notamment des ateliers de construction fédéraux, lesquels assurent le montage final de l'engin, et l'industrie privée qui livre les composantes essentielles du blindé. On réussit à se mettre d'accord sur 21 avantages que le char 68 présente par rapport à d'autres modèles de chars et l'on constata que la plupart des défauts reprochés à ce char pouvaient être corrigés — en tout cas dans les chars d'une nouvelle série. Notons d'ailleurs que de telles améliorations apportées ultérieurement à un char ne sont nullement inhabituelles à l'étranger et ne sauraient surprendre celui qui mesure la complexité d'un tel engin au point de vue technique.

LE CHAR 68 — UNE ARME EFFICACE

Quoi qu'il en soit, la question se pose de savoir ce que vaut le char 68 compte tenu des améliorations en voie de réalisation ou prévues. Car nombre de gens croient apparemment que si l'on a commandé en 1974 50 nouveaux chars 68 et que si le Conseil fédéral recommande d'en acheter une nouvelle série, c'est avant tout pour des raisons économiques, nombre d'entreprises publiques et privées étant vivement intéressées à cette commande.

Les qualités essentielles du char 68 sont l'efficacité de son canon de 10,5 cm, sa remarquable mobilité tout-terrain due notamment au rapport poids-puissance, l'excellent blindage, son entretien relativement facile et enfin le fait que son emploi par des soldats de milice ne pose aucun problème. Compte tenu de tous les éléments essentiels, on peut affirmer que le char suisse peut se mesurer aux chars en service à l'étranger. Une instance compétente en la matière, la « US Army Armor School, Fort Knox » a écrit dans une documentation consacrée à tous les chars en service dans le monde au sujet du char 61/68: « La puissance de feu et la mobilité de ce char le mettront en mesure d'assumer une tâche défensive dans un terrain difficile, tâche pour laquelle il est prévu. »

Il est d'ailleurs intéressant que ceux qui critiquent le plus vertement le char 68 le comparent au char Leopard allemand. Or, le Leopard est sans doute le meilleur char disponible à l'heure actuelle. On a procédé chez nous en 1974 à des essais comparatifs des deux engins. Leur résultat peut se résumer comme suit: La précision du feu des deux chars est à peu près la même, le Leopard ouvre le feu un peu plus rapidement, sa

mobilité est supérieure à celle du char 68. Compte tenu de notre doctrine d'engagement et des particularités de notre terrain, ce dernier point ne revêt pas une importance essentielle. On peut donc voir dans le résultat des essais précités une confirmation de la valeur de notre char puisqu'il a été comparé au meilleur char du moment.

Un dernier reproche adressé au char suisse reste à examiner. Sa tourelle étant étroite et le char étant en soi moins large que les autres, l'équipage est à l'étroit, inconvénient d'autant plus désagréablement ressenti par les servants qu'il s'agit chez nous souvent de soldats ayant auparavant servi dans des chars Centurion, bien plus confortables, mais plus lourds de 10 tonnes. Mais est-ce différent dans d'autres chars modernes? Au sujet du char soviétique T 62 on lit dans le document précité: « Les dimensions du compartiment de combat sont fort réduites à notre sens. Le char soviétique est conçu pour un combattant qui n'est pas plus grand que 1,62 m (5 feet, 4 inches). Comme les Soviétiques limitent la grandeur des soldats de char, le manque de place n'est pas tout à fait aussi critique qu'il le serait pour un soldat de char américain. » Les Français recrutent eux aussi leurs tankistes parmi les hommes de petite taille. Nous aussi pourrions donc éviter d'incorporer dans les blindés des hommes de haute taille...

En résumé, l'acquisition de 110 chars suisses du modèle 68 amélioré que le Conseil fédéral propose aux chambres apparaît judicieuse du point de vue militaire. Elle aura pour conséquence un accroissement considérable de la force de combat de nos divisions d'infanterie. Enfin, en construisant ces chars en Suisse, on fournit du travail tant aux ateliers fédéraux qu'à l'industrie privée.